
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-08-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

N° 08/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

Objet de la délibération :

Tonte ELT : Convention Ville d'Ornans / CCLL 2023

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à
- Procuration** Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN
- Suppléé(e)s** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN
Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération 14/22 du 10/02/2022 relative à la convention annuelle avec la ville d'Ornans pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique,

Considérant le maintien des conditions à l'exception de l'heure de tonte supplémentaire qui passe de 30 à 33 €,

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la ville d'Ornans pour la tonte des pelouses de l'espace ludique et touristique durant la période d'avril à octobre 2023 pour la somme de trois mille six cents euros correspondant à 15 passages de 8 heures/passage et un coût horaire de tonte supplémentaire à 33 € dans la limite de 20 heures.

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

